

Business

Auto-entrepreneuriat

Plus d'une centaine d'activités pour commencer

● Un projet de décret d'application liste 102 professions qui seront soumises à la loi sur l'auto-entrepreneuriat. Le secteur alimentaire et le textile figurent en tête de liste des activités commerciales.

Deux listes distinctes forment le projet de décret d'application de la loi sur l'auto-entrepreneur réservée respectivement aux activités industrielles, commerciales, artisanales et celles des services. Ce sont les ministères du Commerce et celui de l'Économie solidaire qui seront chargés de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation. Le projet place en tête de liste des activités pouvant bénéficier des avantages du nouveau statut, les travailleurs dans la préparation des viandes de boucherie et de volaille conservées, de manière traditionnelle, ainsi que les activités de transformation et de conservation de poisson et celles des fruits et légumes. La liste définitive adoptée, et qui englobe 102 activités, reste dominée par le secteur agroalimentaire avec l'intégration de plusieurs catégories de professionnels, notamment ceux travaillant dans la fabrication de pain et la pâtisserie, des pâtes alimentaires, des laiteries et la fabrication de fromage et du chocolat. L'orientation vers les activités informelles est restée très présente avec l'intégra-

Barid Al Maghrib a été chargé d'accueillir les nouveaux auto-entrepreneurs.

tion des travailleurs dans le textile et les articles en cuir, ainsi que la fabrication d'articles en plastique et dans la transformation d'éléments pour la construction. Pour les prestations de service, le projet cite en priorité les activités de soutien aux activités d'agriculture, la dépollution et les services de gestion des déchets. Au sein des 50 métiers acceptés figurent aussi les cafés et les restaurants, les agences de presse et immobilières ainsi que les activités de télécommunication. D'autres professionnels pourront également prétendre au statut d'auto-entrepreneur comme les chercheurs en sciences sociales et ceux exerçant dans les domaines des études de marché et sondages. En plus de la mise à jour régulière de la liste, plusieurs départements seront impliqués dans l'élargissement du statut à d'autres catégories professionnelles non encore intégrées. Il est à rappeler que c'est Barid Al Maghrib qui a été désigné pour se charger de l'accueil des postulants qu'ils soient commerçants, artisans ou entrepreneurs dans le secteur des services. ●

PAR YOUNÈS BENNAJAH
y.bennajah@leseco.ma